

Décision

Générale

colonial

Décision n° 778 accordant une permission d'un mois à Mme Giannetti (Marie-Françoise)

n° 778

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date de publication
29 juillet 1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 relatif à l'organisailoin et au recrutement, du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis et les textes qui l'ont, modifié ou complète : Vu la demande permission d'absence formulée par Mme Giannetti en date du 21 juillet 1950

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une. permission d'absence d'un mois à solde entière est accordée à Mme Giannetti (Marie-Françoise), auxiliaire des P. T. T., pour compter du 1er août 1950. Art. 2. — La présent décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.